

Formation « Référent santé et sécurité au travail »

Date de mise à jour :

29.03.2026



Art. L4644-1 du Code du Travail, Circulaire du 9 Novembre 2012, Directive EU du 12 Juin 1989 et Loi du 2 Août

Accessibilité :

- Accessible aux personnes en situation de handicap. Nous contacter

arrow down circle icon Durée :

- 35 Heures sur 5 journées minimum obligatoires

Lieu :

- Formation présentielle chez le commanditaire

CONTENU DE LA FORMATION

A l'issue de la formation, le/la participant.e aura la capacité de mener à bien ses missions de salarié compétent dans les activités de protection et de prévention des risques professionnels afin d'assister et de conseiller le chef d'établissement dans les domaines de la santé et de la sécurité au travail.

OBJECTIFS

- Connaître et appliquer la réglementation Santé & Sécurité au Travail (S&ST) Connaître et développer la Prévention des Risques Professionnels Connaître et appliquer les missions du Référent Santé & Sécurité au Travail (RS&ST)

PROFIL DES BÉNÉFICIAIRES

Prerequis

- Aucun

Profils des bénéficiaires

- Personnels d'établissements publics et privés ou intervenants extérieurs.

CONTENU DE LA FORMATION

Connaître et appliquer la réglementation Santé & Sécurité au Travail (S&ST) :

- Les obligations employeurs et salariés (Les formations réglementaires,
- Les documents obligatoires, Le management S&ST et les 9 principes généraux de prévention)
- La Faute Inexcusable de l'Employeur
- La réglementation EU et Française du Référent Santé & Sécurité au Travail (RS&ST)
- La lettre de mission du Référent S&ST

Connaître et développer la Prévention des Risques Professionnels :

- Définition, Enjeux et valeurs de la prévention Acteurs internes et externes de la prévention
- Coûts (Directs / Indirects) et rentabilité de la prévention
- Comprendre l'apparition d'un dommage (MAD)
- Définitions et procédures de reconnaissance des accidents du travail (AT) et des maladies professionnelles (MP)
- Importances des AT/MP (Statistiques)
- Différences et efficacités entre la Prévention et la Protection (EPI / EPC)
- Différences entre Danger et Risque
- Les étapes de la démarche globale d'Evaluation des Risques Professionnels (EvRP)
- Le Danger Grave Imminent (DGI) - Droit de retrait et le devoir d'alerte.

Connaître et appliquer les missions du Référent Santé & Sécurité au Travail (RS&ST) :

- Mettre en place l'accueil des nouveaux salariés (Tutorat et livret d'accueil)
- Élaborer les plans de prévention de coactivité Veiller aux affichages obligatoires
- Obtenir et utiliser un Registre d'Accidents Bénins
- Élaborer et mettre à jour le Document Unique (DUE/PAPRI/PACT)
- Analyser les Accidents du travail (AT/MP)
- Apprécier la situation S&ST de l'établissement
- Mettre en place une procédure IQP de vérification des machines
- Connaître la signalisation Santé & Sécurité au Travail
- Utiliser des documents de communication interne et d'information (FRI, FSD...)

Suites possibles

- Sensibilisation ou formation à la prévention des risques psychosociaux

ÉQUIPE PÉDAGOGIQUE

Lydia Hary, Fondatrice d'ACF-PRO formatrice, coache professionnelle certifiée (Spécialisée en Process Communication et Analyse Transactionnelle), ancien manager d'équipe membre du CODIR, conceptrice de méthodes d'intervention dans le secteur de la grande précarité

SUIVI DE L'EXÉCUTION ET ÉVALUATION DES RÉSULTATS

- Feuilles de présence ou signature dématérialisée via VISIO FORMATION
- Auto-évaluation en amont (Le jour de la formation)
- Auto-évaluation post formation (Le jour de la formation)
- Questions orales ou écrites (QCM ou autre)
- Enquête de satisfaction
- Certificat de réalisation de l'action de formation

RESSOURCES TECHNIQUES ET PÉDAGOGIQUES

- Apports de connaissances
- Echanges interactifs avec les stagiaires
- Mises en situation pédagogiques
- Etude de cas pratiques

- Espace extranet personnalisé pour mise à disposition documentation et ressources (VisioFormation)

QUALITÉ ET SATISFACTION

A venir

CAPACITÉ D'ACCUEIL

Entre 2 et 10 participants

DÉLAIS ET MODALITES D'ACCES

- **Délai d'accès :**

Sur mesure. Nous contacter. (En moyenne 3 semaines)

- **Modalités d'accès :**

L'inscription à ce module sera effective après réception des éléments suivants : Convention de formation dûment signée L'étude des situations de handicap déclarées

ACCESSIBILITÉ

Les situations de handicap peuvent être signalées lors de l'entretien de cadrage de la demande. Dans ce cas, la référente handicap, Lydia HARY étudiera les possibilités d'aménagement avec vous et/ou avec la personne concernée." **Exemples d'adaptation** : Proposer des supports accessibles (Police sans empattement Arial ou Verdana), transmettre les documents au format numérique en amont, fournir des fiches récapitulatives.

ADAPTATION DE LA FORMATION

Lorsqu'elle le juge nécessaire, la formatrice adapte le contenu de la formation suivant l'actualité, le niveau des participants ou la dynamique du groupe si plusieurs participants. Le contenu du

programme est fourni à titre indicatif.

TARIFS

Pour les particuliers

500 € Net de TVA (Art. 261.4.4 a du CGI) par personne

Pour les entreprises

500 € Net de TVA (Art. 261.4.4 a du CGI) par personne

DEMANDER UN DEVIS

Sur mesure, nous consulter